



SIGNALISATION VERTICALE

RETOUR MENU

LES PANNEAUX D'INTERDICTION

LES PANNEAUX D'INTERDICTION

De forme rond et implantés à l'endroit même du danger ils interdisent un comportement comme par exemple : Interdiction de tourner, de dépasser, ou d'accéder à une rue. Tout manquement peut entraîner outre un danger dans la circulation, une infraction avec perte de point sur le permis.

Cas particulier lorsque un panneau est implanté sur le panneau d'entrée d'une agglomération il indique que l'interdiction ou l'indication est valable dans toutes les rues de l'agglomération.



PANNEAUX D'INTERDICTION RELATIFS AUX DIRECTIONS



Circulation interdite à tout véhicule dans les deux sens



Sens interdit



Interdiction de tourner à droite à la prochaine intersection



Interdiction de tourner à gauche à la prochaine intersection



Interdiction de faire demi-tour

PANNEAUX D'INTERDICTION RELATIFS AUX CATEGORIES D'USAGERS



Accès interdit aux piétons



Accès interdit aux véhicules agricoles à moteur



Accès interdit aux véhicules à traction animale



Accès interdit aux charrettes à bras



Accès interdit aux véhicules tractant une caravane ou une remorque de plus de 250 Kg



Accès interdit aux cycles



Accès interdit aux cyclomoteurs



Accès interdit aux motocyclettes et motocyclettes légères



Accès interdit aux véhicules à moteur à l'exception des cyclomoteurs



Accès interdit à tous les véhicules à moteur



Accès interdit aux véhicules de transport en commun



Accès interdit aux véhicules affectés au transport des marchandises quelque soit leur poids



Accès interdit aux véhicules pesant sur un essieu plus que le nombre indiqué



Accès interdit aux véhicules transportant des produits explosifs ou facilement inflammables



Accès interdit aux véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux



Accès interdit aux véhicules transportant des Matières dangereuses et signalés comme tels



Accès interdit aux véhicules dont le PTAC ou le PTRA excède le nombre indiqué

PANNEAUX D'INTERDICTION RELATIFS AUX GABARITS DES VEHICULES



Accès interdit aux véhicules dont la hauteur Chargement compris est supérieure au nombre indiqué



Accès interdit aux véhicules dont la largeur chargement compris est supérieure au nombre indiqué



Accès interdit aux véhicules dont la longueur (chargement compris) est supérieure au nombre indiqué

PANNEAUX D'INTERDICTION DIVERS



Limitation de vitesse



Signaux sonores interdits



Cédez le passage à la circulation venant en sens inverse



Interdiction de dépasser les véhicules à moteur sauf les deux roues sans side-car



Interdiction aux véhicules de transport de marchandises dont le PTAC ou le PTRA excède 3,5 T de dépasser tous les véhicules sauf les deux roues sans side-car



Intervalle de sécurité minimum



Péage : arrêt obligatoire



Douane : arrêt obligatoire



Gendarmerie : arrêt obligatoire

PANNEAUX DE FIN D'INTERDICTION



Fin de toutes les Interdictions Précédemment signalées



Fin d'interdiction mentionnée sur le panneau



Fin de limitation de vitesse



Fin d'interdiction de dépasser



Fin d'interdiction de dépasser pour les véhicules affectés au transport de marchandises



Fin d'interdiction de klaxonner